

PARIS, le 5 Mai 2011

REFUS DE SOINS, DEPASSEMENTS : ASSEZ DE DESINFORMATION

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, stigmatise les propos diffusés sur le blog de l'ancien président de MG France, élu sur la liste MG France de l'URPS France Comté affirmant une augmentation des refus de soins et des dépassements d'honoraires.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a toujours condamné les refus de soins qui ne correspondent pas à notre éthique d'une médecine libérale et sociale. Aucun critère actuel ne montre une augmentation de ces refus qui restent marginaux et ne correspondent pas à l'éthique médicale. Il est donc irresponsable de propager de fausses rumeurs, basées souvent sur des méthodes de testing contestables.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate que l'ensemble des revenus des médecins du secteur 2 diminuent, ce qui confirme la pratique quotidienne dont nous avons l'expérience, depuis plusieurs années, qui montrent que les dépassements d'honoraires se heurtent à la solvabilité des patients. La baisse des revenus des médecins du secteur 2, mise en évidence par les chiffres de la CARMF, montre, là encore, que la réalité est tout autre.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que, par ailleurs, les dépassements d'honoraires les plus importants sont limités dans quelques régions, mais, surtout, sont imposés aux patients dans les structures publiques gérées par la Fédération Hospitalière de France et essentiellement dans le secteur privé de nos confrères hospitalo-universitaires parisiens. Il ne faut pas faire un amalgame avec les dépassements de l'ensemble des médecins du secteur 2 qui sont conformes au « tact et à la mesure ».

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. prône une convention avec l'UNCAM permettant de revaloriser les honoraires de l'ensemble des médecins libéraux et un contrat collectif complémentaire avec l'UNOCAM pour solvabiliser les compléments d'honoraires diminuant ainsi le reste à charge des patients.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. stigmatise la position et les déclarations du syndicat MG France vis-à-vis des médecins spécialistes, déformant la réalité et voulant déboucher sur des conventions séparées alors que l'accessibilité aux soins nécessite une coopération de tous les acteurs de santé autour des patients quelle que soit leur spécificité et seule, la CSMF, avec le SML, est capable de conclure une convention répondant aux demandes des médecins, des politiques et des patients, que les praticiens exercent des spécialités de médecine générale ou de spécialité médicale ou chirurgicale. Opposer les uns aux autres n'a pas de sens si ce n'est de vouloir mettre en place une médecine à l'anglaise.

U.ME.SPE.
Union Nationale des
Médecins Spécialistes
Confédérés

79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 30
Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr